



MANDAT COURT TERME AU BURKINA FASO
Numéro du mandat : BF-USCCPA-CT-13

La Marche des Sociétés Coopératives Simplifiées de l'Union des sociétés coopératives pour la commercialisation des produits agricoles (USCCPA)

1. CONTEXTE

Le programme Réseau Agro-Innov

Mis en œuvre par UPA Développement international, le programme Réseau Agro-Innov permet d'accroître la capacité de producteurs/conseillers agricoles canadiens à partager leur expertise en vue d'améliorer le bien-être économique et social de collectivités rurales du Sud.

En appuyant des producteurs du Sud dans le développement de leurs exploitations familiales, les coopérants volontaires canadiens renforcent la capacité d'organisations paysannes et d'autres acteurs des filières agroalimentaires, à mettre sur pied des services économiques durables.

Par ailleurs, le Programme accompagne les producteurs et conseillers pour qu'ils réalisent des activités d'information et de sensibilisation du public canadien.

Description du ou des partenaire(s)

L'Union des Sociétés Coopératives pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Boucle du Mouhoun », dont le sigle est «USCCPA/BM-COOP-CA » est constituée de Quinze (15) Sociétés Coopératives Simplifiées de base qui comptent en leur sein 3 000 coopérateurs.

Elle a pour objet au Burkina Faso et ce, dans le respect du principe de subsidiarité par rapport aux activités des sociétés coopératives affiliées de :

- veiller à l'application des principes coopératifs au sein des sociétés coopératives simplifiées qui lui sont affiliées ;
- fournir toute assistance nécessaire pour la constitution, l'administration et la gestion des sociétés coopératives qui lui sont affiliées ;
- contribuer à l'adoption de bonnes pratiques environnementales ;
- mettre en place des mécanismes de suivi et de récupération des crédits ;
- offrir aux sociétés coopératives qui lui sont affiliées ses bons offices en cas de différends ;
- assister ses affiliées sous réserve des attributions spécifiques aux organes de celles-ci dans leurs missions de surveillance ;
- agir en qualité d'organisme de contrôle des sociétés coopératives affiliées ;
- mettre en place un système collectif de mise en marché collective des excédents de production agricole de ses membres ;

- développer une force paysanne démocratique capable de défendre les intérêts de ses membres ;
- fournir à ses affiliées tous services nécessaires, notamment éducatifs, administratifs, professionnels, financiers et de formation continue des coopérateurs en vue de concourir à la réalisation de leurs objectifs ;
- promouvoir et garantir la sécurité alimentaire de ses membres ;
- contribuer à l'autonomisation et à la responsabilisation technique et financière de ses membres pour la lutte continue contre la faim, la pauvreté et l'insécurité alimentaire par l'augmentation des revenus ;
- contribuer à la diversification de la production céréalière et vivrière pour lutter contre la malnutrition ;
- consolider la solidarité entre les membres dans leurs localités respectives ;
- contribuer à la satisfaction des besoins et à la promotion des activités économiques et sociales de ses membres.

Description du projet dans lequel le ou la volontaire interviendra

Composée de Quinze Coopératives de bases, l'Union des Sociétés Coopératives à comme organes :

- le Conseil d'Administration (12 membres);
- le Conseil de Surveillance (5 membres);
- le Comité Spécialisé Intrans et Équipement (3 membres);
- le Comité Spécialisé Céréales (3 membres);
- le Comité Spécialisé Bissap's (3 membres);
- le Comité Spécialisé pour la Promotion et le Développement de la Filière Oléagineuse (3 membres);
- le Conseil de Conciliation et d'Arbitrage (5 membres)

Les organes de chaque société coopérative sont :

- le comité de gestion: 3 à 5 membres suivant les coopératives;
- le comité de surveillance : 3 membres
- le comité d'action à la commercialisation composé de deux gestionnaires et deux enquêteurs,

Cette restructuration ou conformation à l'acte UNIFORME OHADA intervenue le 28 avril dernier a pour socle de permettre au coopérateurs d'être plus proches de leur coopérative d'une part et d'autre part améliorer la qualité de l'offre de biens et de services au profit de ses derniers.

Étant donné que le pilotage et le management de toutes ces structures de base et de la structure faîtière repose sur des hommes et des femmes élus démocratiquement, il importe que ces derniers aient une :

- une compréhension juste et harmonisée de la « **vision coopérative** » et de son impact sur le développement socio-économique des membres;
- une compréhension juste et harmonisée des « **rôles et responsabilités des responsables** »;
- nécessité d'asseoir une « **gouvernance participative et un leadership** » exemplaire pour permettre à USCCPA de continuer d'être un « **modèle et une référence** » en matière coopérative au niveau national et régional.

2. OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Description du mandat	Le présent mandat vise à renforcer les capacités des responsables des Sociétés Coopérative Simplifiées et l'Union des Sociétés Coopératives sur la vie coopérative et le management des organisations professionnelles agricoles.
Objectifs principaux	<ol style="list-style-type: none">1- partager avec les participants le modèle de coopérative et les expériences en matière de gouvernance développés au Québec ;2- former les responsables des coopératives sur la vision et l'approche coopérative ;3- former les responsables des coopératives sur leur rôles et responsabilités ;4- former les responsables sur la gouvernance participative et le leadership.
Activités	<ul style="list-style-type: none">• développer des outils et modules en lien avec les rôles et responsabilités des organes inscrits dans les statuts et règlements intérieurs des sociétés coopératives simplifiées et de l'union des sociétés coopératives ;• tenir une rencontre de travail avec la direction exécutive de l'USCCPA pour valider la démarche méthodologique et le planning de la formation,• partager avec les participants le modèle de coopérative et les expériences en matière de gouvernance développés au Québec ;• former les responsables des coopératives sur la vision et l'approche coopérative ;• former les responsables des coopératives sur leur rôles et responsabilités ;• former les responsables sur la gouvernance participative et le leadership ;• évaluer les différentes sessions de formation ;• établir avec la direction exécutive un plan de suivi des impacts de la formation ;• identifier et définir au besoin d'autres en formation ;• Produire un rapport de fin de mission ;

<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les outils et modules en lien avec les rôles et responsabilités des organes inscrits dans les statuts et règlements intérieurs des sociétés coopératives simplifiées et de l’union des sociétés coopératives sont développés ; • une rencontre de travail avec la direction exécutive de l’USCCPA pour valider la démarche méthodologique et le planning de la formation est tenue, • le modèle de coopérative et les expériences en matière de gouvernance développés au Québec est partagé avec les participants; • les responsables des coopératives sont formés sur la vision et l’approche coopérative ; • les responsables des coopératives sont formés sur leur rôles et responsabilités ; • les responsables des coopératives sont formés sur la gouvernance participative et le leadership ; • les différentes sessions de formations sont évaluées ; • un plan de suivi des impacts de la formation est établi avec la direction exécutive; • d’autres en besoins en formations sont identifiés; • un rapport de fin de mission est produit; 		
<p>Profil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux experts disposant des connaissances accrues sur l’approche, la vision coopérative et la mise en marché collective au Québec. 		
<p>Période</p>	<p>Date de départ</p>	<p>Date de retour</p>	<p>Durée du mandat</p>
	<p>mi-avril 2018</p>	<p>mi-mai 2018</p>	<p>3 sem. à 1 mois</p>